



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Désignation

LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé **c/o Résidence Pré Saint-Jean – 11 Chemin du Bray – 74940 ANNECY-LE-VIEUX**, SIRET : 750 810 640 00011, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité **82 74 02672 74** auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) de la région Rhône-Alpes-Auvergne.

LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS met en place une formation d'un **niveau V** inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sous l'autorité de l'APCMA (Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat).

LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS est référencé Datadock

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'organisme de formation implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de retourner au prestataire un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». Une attestation de présence ou de fin de formation sera fournie au stagiaire en fin de formation.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes. Un acompte de 30% est à régler à la commande et le solde est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Il appartient au Client de solliciter le(s) financeur(s) de la formation professionnelle continue

pour connaître les éventuels soutiens financiers lui étant accessibles. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client. En cas de prise en charge partielle du coût de la formation par un financeur de la formation professionnelle, le reliquat sera facturé au Client.

A qui s'adresse cette formation

Notre formation s'adresse aux :

- Travailleurs non-salariés (chef d'entreprise, conjoint collaborateur...) - Les salariés en reconversion professionnelle- Les créateurs et les repreneurs d'entreprises - Les demandeurs d'emploi en recherche d'une formation

Dédommagement, réparation ou dédit en cas d'annulation de la formation

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la convention dans un délai de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la somme de 700 euros à titre de dédit. Cette somme de 700 euros ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

En cas de renoncement par l'organisme de formation à l'exécution de la présente convention dans un délai de 5 jours avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'organisme de formation s'engage au versement de la somme de 700 euros à titre de dédommagement.

Non-réalisation de prestation de formation

En cas d'inexécution de ses obligations à la suite d'un événement fortuit ou en cas de force majeure, **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

En application de l'article L.6354-1 du Code du travail, il est convenu, que faute de réalisation totale ou partielle de la prestation de formation de la part de l'organisme de formation, **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** remboursera au bénéficiaire de la formation les sommes indûment perçues de ce fait.

Sous-traitance

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

Condition de participation formation présentielle

Les participants aux formations réalisées sont tenus de respecter le règlement intérieur de **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS**, joint à la convocation.

Si la formation se déroule hors des locaux de **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS**, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS**. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** sont utiles pour le traitement de l'inscription et le suivi de la formation.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concerne.

Le client reconnaît avoir pris connaissance de la politique de protection des données personnelles et consent à ce que ses données soient collectées et utilisées, sachant que celles-ci seront traitées de manière strictement confidentielle.

En saisissant ses informations et ses coordonnées sur le site internet de **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS**, le client reconnaît accepter recevoir des informations/ publications de la part de la société par mail ou téléphone. Il est libre de se désinscrire à tout instant. Il suffit pour cela de cliquer sur le lien présent à la fin des mails.

Par l'acceptation des présentes conditions générales, le client et/ou participant consent à ce qu'il puisse être filmé ou photographié durant les formations organisées par **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS**. Il autorise **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** à faire usage des photographies prises dans le cadre des formations dans sa communication externe (post réseaux sociaux, articles sur le site internet). Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Communication et publicité :

LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS se réserve le droit de communiquer sur les prestations réalisées pour le compte de ses clients et de citer ces derniers dans la liste de ses références commerciales. Ce, sauf disposition contraire à la demande du client.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre la société **LA CONFEDERATION DES RAMONEURS SAVOYARDS** et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Haute-Savoie

Le client reconnaît avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et déclare les accepter sans réserve en passant la commande.